

ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 04 :
LE DROIT À DES
SERVICES SOCIAUX ET
DE SANTÉ PUBLICS
DE QUALITÉ

Les services sociaux et de santé sont organisés en trois niveaux. Les services de première ligne, fournis notamment par les médecins de famille, offrent des services généraux et des soins courants. Les services de deuxième et troisième ligne, parmi lesquels on retrouve les centres de réadaptation, assurent des services spécialisés ou ultraspecialisés et des soins plus complexes. Pour y avoir accès, il faut d'abord consulter un professionnel de la santé de la première ligne. Ces trois lignes devraient être intégrées de façon à assurer un suivi fluide des problèmes de santé.

Le saviez-vous?

- En 2011, les personnes âgées, environ 14 % de la population canadienne, comptaient pour près de 44 % des dépenses annuelles de santé des provinces et des territoires.
- Le Canada est le seul pays développé à avoir des soins de santé universels, mais pas d'assurance médicaments universelle.



Les problèmes

Le gouvernement québécois investit peu en prévention. Avec moins de 2% de son budget en santé consacré à la prévention, le Québec fait mauvaise figure à l'échelle canadienne. Plusieurs études ont démontré que chaque dollar investi en prévention permet d'économiser entre 10 \$ et 100 \$. Il s'agit d'une manière efficace de permettre aux personnes âgées de vivre plus longtemps, en meilleure santé et de façon plus autonome, tout en diminuant le taux d'hospitalisation et l'utilisation de médicaments.

Le système de santé actuel est mal adapté pour répondre aux besoins complexes et grandissants des personnes âgées. Selon l'Association médicale canadienne, il devrait être facile d'accéder au niveau de soins appropriés et de passer d'une ligne de service à l'autre en douceur. Toutefois, l'absence d'une première ligne efficace (observable par la difficulté d'accéder à un médecin de famille) augmente le besoin d'aller à l'urgence et les cas d'hospitalisation, ce qui contribue à l'alourdissement du système de santé.

Il faut aussi savoir que près de 75 % des Canadiens de plus de 65 ans ont au moins un trouble de santé chronique. Puisque ces personnes sont souvent traitées par plusieurs professionnels et médecins différents, une certaine fluidité entre les différentes lignes de services est importante. De façon générale, le personnel de la santé devrait également être mieux formé sur les besoins et les soins spécifiques des patients âgés.

L'offre de service d'hébergement et de soins de longue durée est défaillante. Les listes d'attente s'allongent et, selon les résultats des inspections des bâtiments, 32% des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sont en mauvais état. De plus, le manque de personnel, notamment infirmier, a des répercussions sur la qualité des soins qui y sont offerts.

Les proches aidants reçoivent peu de soutien. Malgré l'importance et la valeur de leur rôle, les personnes qui prennent soin d'un proche sont peu nombreuses à avoir reçu de l'aide (financière ou autre) des gouvernements provincial et fédéral.

Le Canada est un des pays où les médicaments sont les plus chers au monde. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui ont un système public de santé et un régime public d'assurance médicaments ont des prix de 24% à 48% moins élevés qu'au Québec. Seulement 43% de la population est couverte par le régime public d'assurance maladie du Québec, ce qui diminue le pouvoir de négociation du gouvernement et limite sa capacité de contrôler les coûts.

Les solutions

1. Investir dans des programmes de prévention pour favoriser un vieillissement en santé et faire la promotion de ces programmes.
2. Développer et mettre en œuvre des modèles de prestations de services de santé intégrés et interdisciplinaires pour les personnes âgées.
 - 2.1 Assurer une première ligne efficace, notamment en facilitant l'accès à un médecin de famille aux personnes âgées qui n'en ont pas et en obligeant les médecins à inclure un certain pourcentage d'âinés dans leur clientèle.
 - 2.2 Assurer la continuité des soins de santé et des services sociaux entre les trois lignes professionnelles tout en assurant la disponibilité des soins à domicile.
 - 2.3 Former les professionnels de la santé sur les besoins cliniques des patients âgés.
3. Créer un programme entièrement public d'assurance médicaments.
4. Reconnaître l'apport important des proches aidants dans le système de santé et leur accorder une aide financière plus importante.
5. S'assurer que les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui ont besoin d'une prise en charge temporaire ou permanente aient un hébergement adéquat.
6. Augmenter et protéger le financement public des services sociaux et de santé partout au Québec.